

**DIRECTION**: Culture et Patrimoine

# ARRETE MUNICIPAL

N°: 24 - 11
Date: 24 AVR. 2024

Affiché le : 24 AVR. 2024

OBJET: ARRETE PORTANT SUR LES MODALITES DE COMPOSITION ET D'INDEMNISATION DES JURYS DE FIN D'ANNEE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

N° Acte : 8.9

Le Maire de Vitrolles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

SERVICE : Conservatoire de Musique et de Danse

Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse organise des examens de fin d'année dans chaque discipline musicale et/ou chorégraphique qui nécessitent la présence de professionnels de la musique et/ou de la danse indemnisés sur la base d'une indemnité forfaitaire variable en fonction de la durée de leurs travaux.

### ARRETE

### Article 1:

Il est créé au Conservatoire de Musique et de Danse de la ville de Vitrolles un jury dont l'objet est d'évaluer les connaissances des élèves en fin d'année.

## Article 2:

Les examens de fin d'année scolaire 2023/2024 pour le Conservatoire de Musique et de Danse de Vitrolles se se déroulent selon le planning ci-dessous :

- Danse Classique:

09/04 et 13/04/2024

- Danse Jazz

17/04/2024

- Danse Moderne

13/04/2024

# Article 3:

Le montant alloué plafonné des indemnisations de jury est le suivant :

- 66 € brut (soixante six euros brut) pour une demi-journée ;
- -131.99 € brut (cent trente et un euros quatre vingt dix-neuf centimes d'euros brut) pour une journée ;

Membres de jurys et indemnités afférentes :

**BOURGES Nicole** demeurant 33 RUE PASTEUR - 13820 ENSUES LA REDONNE

Montant : 66,00 €

GANGLOFF Sophie demeurant 102 ALLEE DE L ISLE - 13960 SAINT MITRE LES REMPARTS

Montant : 66,00 €

BRETAGNE Laurence demeurant 7 RUE DES GENETS- CLOS BEL AIR-13080 LUYNES

Montant : 66,00 €

Article 5 : Ces indemnités seront prélevées sur les crédits du Conservatoire de Musique et de Danse – Nature comptable 6281 311 « concours divers »

# Article..6:

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

### Article 7:

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs.

# Article 8:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Trésorier

Loïc GACHON Maire de Vitrolles